



# **LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES TENNIS DE TABLE**

## **Guide du capitaine d'équipe et JA**

### **SAISON 2022-2023**



## Sommaire

Page 2	Sommaire – présentation
Page 3	La structure du championnat par équipes – Etrangers et Féminines
Page 4	La double appartenance, les classements, les équipes incomplètes, ... que faire ?
Page 5	Le brûlage
Page 6	Les temps
Page 7	Calendrier 22-23 – Tarifs – Montées en R3 en 22-23 – Procédure d'appel de sanctions
Page 8	Vous êtes responsable d'un club évoluant en divisions nationales, pré-nationales et R1:
Page 9	Vous êtes JA neutre
Page 10	Pour les clubs évoluant en divisions régionales 2 et 3:
Page 11	Règle des conseils aux joueurs
Page 12	

## Des compétitions par équipes, un championnat, des championnats ???

Par habitude, on parle « du » championnat par équipes, en sachant qu'il regroupe deux entités : le championnat masculin et le championnat féminin. Ce qui explique qu'on puisse aussi voir cette épreuve au pluriel.

Vous pouvez également avoir d'autres compétitions par équipes comme la coupe nationale vétérans qui a une déclinaison régionale (voire départementale si des comités l'organisent), ou encore des épreuves jeunes départementales (interclubs, championnats jeunes...). Dans tous les cas, il faut s'appropriier les règlements spécifiques de chacune.

Dans ce document nous n'évoquerons que les championnats par équipes seniors masculins et féminins et plus particulièrement leur déclinaison régionale. Chaque département a également sa version propre.

Il n'est pas question de réécrire tout le règlement fédéral et pour approfondir vos connaissances, nous vous conseillons de vous reporter au site fédéral où vous trouverez plus de détails

Pour les règlements sportifs et administratifs de référence :

<https://www.fft.com/site/fft/documentations/reglements-pv-textes-officiels>

Pour tout ce qui concerne l'arbitrage connectez-vous à la page dédiée sur le site fédéral :

<http://www.fft.com/site/extranet/arbitres/arbitrage>

et aussi pour le championnat par équipes :

<http://www.fft.com/site/extranet/arbitres/juge-arbitrage-epreuves-par-equipes>

## La structure du championnat de France par équipes national et régional

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes divisions des championnats par équipes masculin et féminin et les formules correspondantes. Les PRO-A (la plus haute division nationale) et PRO-B, qui sont des épreuves « vitrine » de la fédération avec des règlements très différents, ne figurent pas dans ce tableau. Si vous souhaitez plus d'informations sur ces divisions, reportez-vous aux règlements sportifs fédéraux.

<b>MASCULIN</b>	Formule	Classt mini	Nbre Mutés (M)	Nbre Etrangers	Arbitrage Saisie résultats
Nationale 1	Equipe de 4 jrs - 14 parties	N1 : 18	2 quelle que	1 seul (E)	JA neutre et club recevant fournit 2 AR GIRPE oblig.
Nationale 2	Renc /2 tables - éq complète	N2 : 16	soit la date de	Dans ttes div	
Nationale 3	Arrêt score acquis Samedi déb 17 H.	N3 : 14	mutation		
Pré-nationale (+hte div rég)	Equipe de 4 jrs -14 parties Renc /2 tables - éq complète Toutes parties jouées - Samedi début 16 H.	13	2 quelle que soit la date de mutation	1 seul (E) Dans ttes div	JA neutre. Arbitrage partagé si eq visiteuse OK GIRPE oblig.
Régionale 1	Equipe de 4 jrs -14 parties Renc /2 tables - éq complète Toutes parties jouées Samedi début 16 H.	11	2 quelle que soit la date de mutation	1 seul (E) Dans ttes div	JA non-joueur du club Arbitrage partagé si eq visiteuse OK GIRPE oblig.
Régionale 2 Régionale 3	Equipe de 4 jrs -14 parties Renc /2 tables - éq complète Toutes parties jouées Samedi début 16 H.	Pas de mini	2 quelle que soit la date de mutation	1 seul (E) Dans ttes div	<i>Voir page 10</i>
Pré-rég.- D1 ? (+hte div départ)	<u>Voir les règlements</u> <u>De votre comité</u>		2 quelle que soit la date de mutation	1 seul (E) Dans ttes div	
<b>FEMININ</b>	Formule	Classt mini	Nbre Mutés (M)	Nbre Etrangers	Arbitrage Saisie résultats
Nationale 1	Equipe de 4 jrs - 14 parties	N1 : 11	2 quelle que	1 seule (E)	JA neutre et club recevant fournit : 2 AR en N1-N2 2 AC en N3 GIRPE oblig.
Nationale 2	Renc /2 tables - éq complète	N2 : 3 jses/4 = 900 pts mini	soit la date de	Dans ttes div	
Nationale 3	Arrêt score acquis Samedi déb 17 H.	N3 : 3 jses/4 = 700 pts mini	mutation		
Pré-nationale (+hte div rég)	Equipe de 4 jses - 14 parties Renc /2 tables - éq complète Oblig de classt mini Ttes parties jouées Samedi déb 16 H.	2 jses/4 : 600 pts mini	2 quelle que soit la date de mutation	1 seule (E) Dans ttes div	JA neutre. Arbitrage partagé si eq visiteuse OK GIRPE oblig.
Interdépart 1 (+hte div départ).	Equipe de 3 jses - 10 parties Rencontre /2 tables Toutes parties jouées	Pas d'obligations	1 seule	1 seule (E)	

Quelques remarques

### **Etrangers (E) – différence avec joueurs (C)**

Il faut bien faire la distinction entre les joueurs étrangers, avec la lettre « E » sur leur licence et les joueurs de la communauté européenne et en provenance de territoires concernés par les accords de Cotonou qui ne sont pas considérés étrangers en championnat par équipes. Sur leur licence figure la lettre « C » dans la case « nationalité ». Pour eux, le nombre n'est pas limité.

### **Participation des féminines en championnat masculin**

Aucune limitation de participation pour les féminines en championnat masculin sous réserve qu'elles aient le classement minimum requis par la division.

De plus, les féminines sont autorisées à participer en championnat régional masculin et en féminines pour le même tour sous réserve que la date soit différente (une féminine peut jouer le samedi en nationale dames et le dimanche en régionale messieurs, pas deux fois le samedi).

**ATTENTION : toutes les catégories peuvent participer au championnat par équipes seniors SAUF LES POUSSINS ET POUSSINES.**

## La double appartenance, les classements, les équipes incomplètes, ... que faire ?

Tout le monde ne peut pas jouer au niveau national, il faut un minimum de classement. De même en pré-nationale et R1 ; et on ne peut pas mettre dans la même équipe plusieurs joueurs mutés, ou plusieurs étrangers ; une équipe doit être complète, mais comment définit-on l'absence d'un joueur ? ; enfin, le « brûlage » impose que le placement des joueurs dans les tours du championnat suivant un ordre bien précis.

Le tableau de page 3 vous a donné une image des obligations « basiques » pour chaque échelon et division, en route pour une petite promenade commentée dans le vaste maquis des contraintes.

### **DOUBLE APPARTENANCE**

**Article II.613 (nouvel article 22-23) – Participation à un championnat étranger par équipes de clubs (règlement administratif FFTT)**

Un joueur qui, au cours de la même saison, participe au championnat de France par équipes et à au moins une compétition par équipes de clubs dans une autre fédération affiliée à l'ITTF est considéré comme un joueur en « double appartenance ».

En championnat national ET REGIONAL par équipes (saison 2022-2023), une équipe ne peut comporter qu'au maximum deux joueurs en « double appartenance ».

En championnat national ET REGIONAL par équipes (saisons 2023-2024 et suivantes), une équipe ne pourra comporter qu'au maximum un joueur en « double appartenance »

### **LES CLASSEMENTS MINIMUM**

**Le tableau de page 3 vous donne les obligations de base. Attention à deux cas particuliers :**

- Lorsqu'une équipe accède à la division supérieure à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, les joueurs ayant disputé au moins trois rencontres avec cette équipe lors de la 1<sup>ère</sup> phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la 2<sup>ème</sup> phase même s'ils ne respectent pas le classement minimum pour cette division.
- Seuls les joueurs et joueuses ayant un nombre de points égal ou supérieur à celui requis par la division lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours peuvent être qualifiés pour disputer la rencontre. Cela signifie qu'un joueur classé 13 en phase 1 qui « redescendrait » 12 en phase 2 serait autorisé à jouer en phase 2 dans une équipe de Pré-nationale par exemple.

### **QU'EST-CE-QU'UNE EQUIPE COMPLETE ?**

**Aussi bien en nationale qu'en régionale, les équipes doivent être complètes.**

Les règlements fédéraux donnent la définition suivante pour valider la « présence » d'un joueur ou d'une joueuse :

*Un joueur est considéré comme présent pour une partie s'il accède à l'aire de jeu en tenue de jeu et en conformité avec la certification médicale*

Ce qui signifie que pour être présent, le joueur doit avoir fait la preuve de sa licenciation avec présence de certificat médical valide (voir les différents cas possibles dans les règlements fédéraux) et se présenter ensuite dans l'aire de jeu pour jouer.

S'il abandonne alors, il perd la partie avec échange normal de points et, à partir du moment où il aura abandonné la partie, il ne sera pas autorisé à jouer la -ou les- suivante(s) qu'il lui reste à disputer.

A l'inverse, un joueur ou une joueuse, régulièrement inscrit(e) sur la feuille de rencontre peut être absent(e) pour sa première partie, et disputer la ou les parties qui lui restent. L'équipe est alors bien considérée comme complète.

L'absence est donc vérifiée soit par une composition d'équipe incomplète soit par le fait que le joueur ou la joueuse régulièrement enregistré(e) sur la feuille ne se présente à aucun moment dans l'aire de jeu à l'appel de son nom pour disputer une partie.

## Le brûlage ? comment ça marche ? au gaz ?

### Les règlements fédéraux donnent la définition suivante du brûlage

- brûlage par n° d'équipe et par N° de journée, qui n'autorise un joueur ou une joueuse à ne participer qu'à une seule rencontre pour chaque journée.

Il est aussi probablement bon de rappeler la façon de procéder ainsi que l'organisation de la numérotation des tours.

### Article 11 - Règles de qualification des joueurs

#### 11.1 - Règles générales

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (exemple : équipe n°1, équipe n°2, équipe n°3,...). L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission sportive de chaque échelon. Elle peut être modifiée en cours de saison en raison des montées et des descentes de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

Au titre d'une même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin d'établir la corrélation entre les différentes journées de chaque division.

Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase). La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé. Exemple de tableau de suivi ci-dessous. En tour 7, dans quelle équipe chaque joueur est-il autorisé à jouer « au plus bas » ?

N° tour	1	2	3	4	5	6	7
Pierre	Eq 3	Eq 3	Eq 3	Eq 2	Eq 3	Eq 2	Eq ?
Paul	Eq 2	Eq 3	Eq 2	Eq 3 = brûlé	Eq 2	Eq 1	Eq ?
Jacques	Eq 4	Eq 3	Eq 2	Eq 4 = brûlé	Eq 3	Eq 2	Eq ?

Le brûlage est remis à zéro :

- à la fin des rencontres aller si le championnat se déroule en rencontres aller-retour,
- à la fin de la phase si le championnat se déroule en deux phases.

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

#### 11.2 - Non-participation à une rencontre de championnat – mutation exceptionnelle

a. Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association saisit une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

b. Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

c. Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

d. - Dans le cas d'une mutation exceptionnelle, sous réserve de l'article II.608.2, tout joueur ayant participé au championnat par équipes, quel qu'en soit l'échelon, au titre de l'association quittée, peut y participer au titre de sa nouvelle association sous la restriction suivante :

- lorsque le championnat se déroule en une phase, interdiction de disputer des rencontres dans la même poule que l'association quittée ;
- lorsque le championnat se déroule en deux phases, interdiction de disputer, au cours d'une même phase, des rencontres dans une poule où est représentée l'association quittée.

e. – En cas de report de rencontre, celle-ci ne peut être rejouée qu'avec des joueurs(ses) qualifié(s) à la date fixée pour la première rencontre.

## Le temps passe si vite

**Pour chaque échelon** les règlements définissent une date et une heure officielles pour le déroulement des rencontres

- mardi 19 H.30 pour l'échelon « Pro »

- samedi 17 H. pour l'échelon national et la salle doit être ouverte 1 H. avant

- samedi 16 H. pour l'échelon régional et la salle doit être ouverte 1 H. avant

Et pour le départemental voyez avec les instructions de votre comité. Il doit être bien clair qu'il s'agit de dates et heures LIMITES. Il est tout à fait autorisé aux clubs de s'organiser pour avancer la rencontre.

Avancer une rencontre : dans tous les cas, il est nécessaire qu'un accord soit passé et formalisé suffisamment à l'avance afin d'éviter des refus ou manœuvres de dernière minute permettant de gagner « sur tapis vert » et aussi pour permettre de prévenir les JA dans le cas des rencontres avec un JA neutre.

Pour officialiser votre demande, vous devez passer par votre espace mon club, dans le module « SPORTIF », vous activez le menu « Modif. Rencontre » et vous suivez les indications qui vous sont données. Lorsque vous validez votre demande, le club adverse et l'échelon concerné reçoivent un mail les informant de la demande. Le club adverse doit donner réponse qui sera ensuite validée par le responsable du comité ou de la ligue, ou de la FFTT. A partir de là, la nouvelle date convenue devient officielle.

Vous procéderez de même pour les situations de modifications de lieu de la rencontre.

Reporter une rencontre : le report au-delà de la date limite peut aussi être demandé. Il est beaucoup plus délicat car il signifie que des équipes vont se jouer en connaissant déjà les résultats des autres équipes de la poule, ce qui est un avantage certain en termes de stratégie... pas sûr donc que l'accord soit donné...

### **En retard ?**

La salle doit être ouverte 1 heure avant l'heure officielle. L'équipe recevante n'a droit à aucun retard.

L'équipe visiteuse a droit à une demi-heure si elle n'avertit pas.

L'équipe visiteuse a droit à une heure de retard si elle avertit au moins une demi-heure avant l'heure prévue initialement. C'est-à-dire que pour une rencontre prévue à 16 H. :

- Si l'équipe avertit à 15 H25, alors la rencontre devra commencer au plus tard à 17 H.

- Si l'équipe avertit à 15 H35, alors la rencontre devra commencer au plus tard à 16 H30.

Et il s'agit bien du début de la rencontre, car si l'équipe qui a prévenu à 15 H25 arrive à 16 H50, elle n'aura que 10 minutes pour se mettre en place, donner sa composition d'équipe et s'échauffer pour que la rencontre démarre à 17 H.

Précision importante : *une équipe est considérée comme présente dès qu'un seul des joueurs est présent.*

Cela veut dire que si vous vous déplacez à 2 voitures et que l'un des deux véhicules rencontre un souci, il n'est pas judicieux de se précipiter à la salle pour dire que vos collègues vont être en retard. En effet, l'équipe recevante peut très bien vous déclarer : pas de souci, vous êtes là, on fait la feuille et on commence à l'heure... Et quand vos collègues arriveront, ils joueront les parties qu'il leur reste à jouer, s'il en reste...

### **Pourquoi on s'arrête ?**

L'interruption de la rencontre (à ne pas confondre avec l'interruption d'une partie qui est codifiée par les règles du jeu et concerne l'arbitre au premier chef) est généralement provoquée par des soucis liés à la salle : éclairage qui disjoncte, chauffage qui tombe en panne, déclenchement d'une alarme...

Dans ce type de cas, on doit attendre 60 minutes pour arrêter la rencontre. Et il doit s'agir de 60 minutes consécutives. C'est-à-dire que si le chauffage s'arrête 20 minutes, repart puis s'arrête encore, il faudra attendre à nouveau 60 minutes...

### **Et maintenant, on fait quoi ?**

Tous ces cas (mais on sait bien que ça n'arrive jamais, n'est-ce pas ?) sont à la base de rapports, réserves, réclamations aussi divers que variés trop complexes pour être développés dans ce fascicule qui n'a pas vocation à remplacer une formation (ou remise à niveau) en arbitrage et juge-arbitrage que nous ne pouvons que vous conseiller.

## Montées en R3 à l'issue de chaque phase pour la saison 22-23

Calcul sur le nombre de licences compétitions de benjamins à Vétérans

Comité	Comité	Comité	Comité	Comité
AIN	CANTAL	ISERE	PUY DE DÔME	SAVOIE
ALLIER	DROME / ARDECHE	LOIRE / HAUTE LOIRE	RHONE	HAUTE SAVOIE

## Calendrier du championnat par équipes 2022/2023 (en grisé = périodes de vacances scolaires)

PHASE 1	Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5	Journée 6	Journée 7	Titres – barr.
National	24 sept 22	08 oct 22	22 oct 22	05 nov 22	19 nov 22	26 nov 22	10 dec 22	
Régional	24 sept 22	08 oct 22	22 oct 22	12 nov 22	19 nov 22	26 nov 22	10 dec 22	17 dec 22 barr N3
Brûlage	1	2	3	4	5	6	7	8
PHASE 2	Journée 1	Journée 2	Journée 3	Journée 4	Journée 5	Journée 6	Journée 7	Titres – barr.
National	21 janv 23	04 févr 23	04 mars 23	18 mars 23	01 avril 23	15 avril 23	13 mai 23	03-04 juin 23
Régional	21 janv 23	04 févr 23	04 mars 23	18 mars 23	01 avril 23	06 mai 23	13 mai 23	03-04 juin 23
Brûlage	13	14	15	16	17	18	19	20 et +
Ordre des rencontres	1 reçoit 8 2 reçoit 7 3 reçoit 6 4 reçoit 5	7 reçoit 1 6 reçoit 2 5 reçoit 3 8 reçoit 4	1 reçoit 6 2 reçoit 5 3 reçoit 4 8 reçoit 7	5 reçoit 1 4 reçoit 2 3 reçoit 8 6 reçoit 7	1 reçoit 4 2 reçoit 3 7 reçoit 5 8 reçoit 6	3 reçoit 1 2 reçoit 8 4 reçoit 7 5 reçoit 6	1 reçoit 2 7 reçoit 3 6 reçoit 4 8 reçoit 5	

En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre que les joueurs qualifiés à la date initialement prévue.

## TARIFS ET PENALITES FINANCIERES 2022-2023 – CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES

Type	motif	tarif	Observation
Engagement	Pour chaque équipe pour toutes les divisions	165 €/saison	Facturation en janvier de la participation effective
Engagement	Péréquation équipes PN-Nationales messieurs	80€/ég/phase	Pour règlement des déplacements des JA neutres.
Inscription	Retard envoi confirmation	30 €/ég	
Défaut JA-A	Défaut de fourniture de Juge-Arbitre en PN et R1	100 € / défaut	
Défaut JA-B	Absence Juge-Arbitre et JA non qualifié en R3/R2	50 € / défaut	
Défaut JA-C	JA non saisi sur internet	30 € /r défaut	
Retard	Résultat rencontre non saisi dimanche midi	30 € /r défaut	
Retard	Résultats feuille (parties des joueurs) non saisis dimanche	30 € / défaut	
Absence	Équipe non conforme (jr absent ou composition erronée)	30 €	+ sanction sportive : défaite 14/0 avec 0 point rencontre
Tenue	Tenues différentes et/ou non-réglementaires	8 €	Le juge-Arbitre peut exclure le joueur fautif
Forfait A	Forfait simple ou forfait général averti	100 €	+ frais déplct selon cas + sanction sportive si forf gén.
Forfait A1	Forfait simple ou forfait général non prévenu	200 €	+ frais déplct selon cas + sanction sportive si forf gén.
Forfait C	Retrait de l'équipe après publication des poules	165 €	L'engagement d'équipe est dû
Appel	Caution d'appel d'une décision de pénalité	150 €	La caution est rendue si l'appel est recevable

## Les procédures d'appel d'une sanction.

Tout non-respect des règlements sportifs peut entraîner une décision sportive et (ou) une pénalité financière appliquée par la commission sportive régionale.

Une décision sportive ou une pénalité financière appliquée par un échelon est susceptible d'appel dans les quinze jours suivant la diffusion ou la notification de la décision, l'appel n'est pas suspensif.

Toute décision sportive ou pénalité financière appliquée par la commission sportive Régionale est susceptible d'appel devant le jury d'appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Tennis de Table.

Toute décision sportive ou pénalité financière appliquée par le jury d'appel de la ligue en appel d'une décision de la Commission Sportive Régionale est susceptible d'appel devant le jury d'appel fédéral.

## **Vous êtes responsable d'un club évoluant en divisions nationales et pré-nationales :**

Pour la saison, vous devez :

- Avoir autant de JA que d'équipes évoluant en échelon national et régional masculin et féminin.  
Si vous avez 1 nationale dames + 1 Régionale 1 mess et 2 régionales 3, soit 4 équipes vous devez avoir 4 JA licenciés compétitions validés avant le début du championnat ou de la phase.
- Demander à vos JA de qualification valide (pas de JA en formation, ni en attente de recyclage) de se positionner au nom de votre association sur les dates de chaque phase. Ces JA peuvent être licenciés dans une autre association pour la saison en cours.
- **Au niveau national** Pour chaque rencontre à domicile, prévoir de fournir les arbitres qualifiés (pas d'arbitres en formation, ni en attente de recyclage) pour la division où évolue votre ou vos équipes : Arbitres Régionaux pour les divisions N1-N2-N3 messieurs et N1-N2 dames et Arbitres de Club pour la division N3 dames. Prévoyez bien d'avoir les justificatifs correspondants (licences des arbitres portant bien mention de leur qualification).
- Assurez-vous auprès du JA qu'il enregistre bien les arbitres lors de la saisie de la feuille (votre signature au dos de la feuille en attestera). Vous n'avez pas à envoyer la feuille de rencontre à la FFTT (sauf en cas de cartons, réserves, réclamations, rapport du JA). Prévoyez une imprimante car vous devez fournir un exemplaire recto-verso à l'équipe visiteuse, à l'équipe recevante et au JA. La feuille peut également être envoyée par mail.
- **Au niveau pré-national** il n'y a pas d'obligation de fournir des arbitres. L'arbitrage est partagé entre les deux équipes, sous réserve de l'accord de l'équipe visiteuse. En cas de désaccord, les règlements prévoient que l'arbitrage de la rencontre est à la charge de l'équipe recevante.
- Vous devez prévoir de mettre à disposition du JA neutre le matériel informatique ainsi que la préparation de la (ou des) rencontre(s) sous GIRPE.
- Vous ne réglez que la prestation de 25 euros au JA. Les frais de déplacement sont réglés par la ligue. Le JA doit vous remettre la partie attestation de paiement signée de sa main.

## **Vous êtes responsable d'un club ayant une ou plusieurs équipes en régionale 1**

Pour la saison, vous devez

- Avoir autant de JA que d'équipes évoluant en échelon régional masculin et féminin.  
Si vous avez 1 pré-nationale dames + 1 Rég 1 mess et 1 rég 3, vous devez avoir 3 JA licenciés compétitions.
- Disposer d'un JA qualifié en cours de validité qui devra assurer le juge-arbitrage pour les rencontres à domicile de l'équipe.
- Ce JA peut être joueur de l'équipe auquel cas il ne peut assurer le juge-arbitrage que de la rencontre à laquelle il participe.
- Si le JA est non-joueur, il peut assurer le juge-arbitrage de deux rencontres simultanées dans la même salle au maximum.
- Lorsque vous avez une rencontre à domicile attention **la saisie par GIRPE est obligatoire**
- En cas d'absence de votre ou vos JA pour une rencontre de R1 à domicile. Il convient alors d'appliquer la règle fédérale  
*II.113 - Juge-arbitrage des rencontres En cas d'absence de juge-arbitre, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.*  
Dans ce cas, une pénalité financière de 100 euros par défaut sera appliquée.

## **Vous êtes JA neutre désigné pour une rencontre nationale ou pré-nationale masc. ou fem.**

1. Vous vous présentez au responsable de la salle avec votre convocation. Le responsable vous règle les 25 euros de prestation UNIQUEMENT (pas les frais de déplacement). Vous lui remettez alors la partie « attestation » dûment signée qui prouve que vous avez bien été réglé. Merci d'être compréhensif et de bien vouloir admettre que le règlement puisse vous être remis au cours ou bien en fin de rencontre.
2. Vous devez utiliser GIRPE + remontée informatique, il n'y a pas d'envoi courrier à faire à la FFTT sauf en cas de carton, de réserves, de réclamations ou rapport JA. C'est le dos de la feuille qui fait office de rapport auprès de la FFTT
3. **Pour une rencontre nationale :**  
**Vous vous assurez de la licenciation et du grade des arbitres** qui vous sont fournis pour la rencontre
  - pour les rencontres de N1-N2-N3 messieurs et N1-N2 dames : grade minimum = Arbitre Régional
  - pour les rencontres de N3 dames : grade minimum = Arbitre de ClubRemarque : Ne faire arbitrer que des arbitres officiels ou à défaut les joueurs de l'équipe recevant ; voir article II.114 des règlements (aucun licencié sans grade d'arbitre ne peut entrer dans l'aire de jeu)  
**Vous les notez au verso de la feuille de rencontre** dans le cadre prévu à cet effet et vous renseignez dans le cadre « rapport JA » toutes anomalies constatées :
  - Cas 1 : Si aucun arbitre officiel n'est mis à disposition ou s'il manque 1 arbitre
  - Cas 2 : Si 1 arbitre stagiaire passe sa pratique encadrée par un formateur
  - Cas 3 : Si 1 arbitre n'a pas le grade minimum requis (exemple 1 AC en N1 ou N2)Attention : les arbitres stagiaires ne sont pas admis à arbitrer sur une rencontre nationale. Le seul cas particulier est le passage d'une pratique avec présence d'un formateur.
4. **Pour une rencontre de pré-nationale**  
En divisions régionales, la présence d'arbitres fournis par le club n'est pas obligatoire. Nous vous rappelons toutefois que l'arbitrage reste à la charge du club recevant et que l'arbitrage partagé n'est pas une obligation et doit être accepté par le capitaine de l'équipe visiteuse.
5. **Vous faites signer, dans tous les cas**, les recto et verso de la feuille de rencontre aux 2 capitaines pour prise de connaissance des annotations concernant aussi bien les arbitres que les éventuels cartons et/ou réserves et réclamations (article II.106 des règlements). Vous gardez un exemplaire de la feuille de rencontre.
6. **Vous envoyez votre feuille de convocation au secrétariat de ligue** (vous pouvez la scanner – merci d'éviter les photos qui sont lourdes et souvent peu lisibles) **pour le mercredi au plus tard. C'est sur cette partie que vous notez vos frais kilométriques et à laquelle vous devez joindre vos éventuels justificatifs de péage. Le rapport doit parvenir au secrétariat de ligue au plus tard le mercredi suivant la rencontre. Passée cette date, l'indemnité supplémentaire de 10 euros ne vous sera pas accordée.**

Pour garder vos qualifications en AR-JA1 :

- Suivre toutes les 4 saisons une session de recyclage-remise à niveau qui prolongera votre qualification d'autant.

A défaut de remplir ces obligations,

- Vous n'êtes plus qualifié pour officier et vous devez suivre une session complète de formation (sans obligation de repasser la pratique toutefois).

## **Vous êtes responsable d'un club ayant une ou plusieurs équipes en régionale 2 et/ou 3**

Pour la saison, vous devez

- Avoir autant de JA que d'équipes évoluant en échelon régional masculin et féminin.  
Si vous avez 1 Rég 2 mess et 2 rég 3, vous devez avoir 3 JA licenciés compétitions.
- Vos JA n'ont pas obligation d'officier lorsque vos équipes jouent à domicile.  
Ils peuvent être en situation de passer un recyclage ou en formation. Toutefois, leur qualification devra être validée à la fin de la phase concernée.
- Lorsque vous avez une rencontre à domicile attention **la saisie par GIRPE est obligatoire**
- Dans le cas où vous n'avez pas de JA présent le jour de la rencontre à domicile, **il est interdit de porter sur la feuille le nom d'un JA absent sous peine de pénalité financière** vous devez appliquer la règle ci-après :

*Il.113 - Juge-arbitrage des rencontres En cas d'absence de juge-arbitre, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.*

## **Vous officiez comme JA dans toutes les autres divisions comme juge-arbitre**

### **- Vous devez utiliser GIRPE +remontée informatique**

Il n'y a pas d'envoi courrier à faire à la ligue sauf en cas de carton, de réserves, de réclamations ou rapport JA. C'est le dos de la feuille qui fait office de rapport auprès de la ligue

En divisions régionales, la présence d'arbitres fournis par le club n'est pas obligatoire. Nous vous rappelons toutefois que l'arbitrage reste à la charge du club recevant et que l'arbitrage partagé n'est pas une obligation et doit être accepté par le capitaine de l'équipe visiteuse.

Pour garder vos qualifications en AR-JA1 :

- Vous devez suivre toutes les 4 saisons une session de formation continue qui prolongera votre qualification d'autant.

A défaut de remplir ces obligations,

- Vous n'êtes plus qualifié pour officier et vous devez suivre une session complète de formation (sans obligation de repasser la pratique toutefois).

## **Procédures pour les feuilles de rencontre des divisions R1-R2-R3**

**Rappel : dans tous les cas, la feuille de rencontre, est fournie par le club recevant au JA, lequel assure son remplissage. Il est nécessaire de donner au capitaine de l'équipe visiteuse ainsi qu'au JA un exemplaire de la feuille à l'issue de la rencontre (édition papier de préférence ou envoi par courriel) et c'est le club recevant qui assure la saisie des résultats.**

# Conseils aux joueurs

-----  
Règle applicable  
à compter du 01/09/2018

Mise à jour le 3 août 2018 (FL)

3.5.1.3 Les joueurs peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu (3.4.4.1); si une personne autorisée donne des conseils illégalement, l'arbitre doit brandir un carton jaune pour l'avertir qu'une autre faute de même nature entrainera son éviction de l'aire de jeu

Exemples de situations de jeu		Conseil légal	Conseil illégal	Carton
1 -	Conseil pendant un échange		X	Coach
2 -	Conseil pendant une suspension de jeu et entre les manches	X		
3 -	Conseils entre les échanges sans interruption de la continuité de jeu	X		
4 -	Le joueur fait volontairement un détour pour aller voir son coach en allant ramasser la balle		X	Joueur
5 -	Le joueur se déplace très lentement pour aller ramasser la balle ou revenir à la table pendant que son coach le conseille		X	Joueur
6 -	Le joueur A va vers son coach pour un conseil quand le joueur X récupère la balle Il est prêt à jouer quand le joueur X revient dans l'aire de jeu	X		
7 -	Le joueur A va vers son coach pour un conseil quand le joueur X récupère la balle en dehors de l'aire de jeu. Il ne revient pas immédiatement à la table quand le joueur X rentre dans l'aire de jeu		X	Joueur
8 -	Après être allé rechercher une balle en dehors de l'aire de jeu, le joueur va vers son coach au lieu d'aller directement à la table pour reprendre le jeu		X	Joueur
9 -	Conseil quand le joueur est prêt à servir (balle dans la paume de la main)	X		Coach *
10 -	Conseil avant le service (joueur faisant rebondir la balle sur la table)	X		
11 -	Conseil pendant que les joueurs s'essuient	X		
12 -	Le joueur regarde son coach avant de servir	X		
13 -	Le joueur se déplace légèrement du côté du coach pour avoir un conseil entre les échanges	X		
14 -	Le joueur va vers son coach pour un conseil entre les échanges		X	Joueur
15 -	Conseils entre la période d'adaptation et le début de la première manche, si cela ne retarde pas le début de la partie. <i>Si retard, l'arbitre rappelle les joueurs; en cas de refus, il appelle le juge-arbitre</i>	X		

\*: s'il est clair que le coach veut perturber l'adversaire